



Traité Zevahim

Michna 4 - Chapitre 13

אֶחָד קִדָּשִׁים כְּשֶׁרִין וְאֶחָד קִדָּשִׁים פְּסוּלִין,
שֶׁהִיא פְּסוּלָן בִּקְדָּשׁ,
וְהַקְרִיבֵן בַּחוּץ,
חֵיב.

הַמַּעֲלָה כַּזֵּית מִן הָעוֹלָה וּמִן הָאֻמּוּרִין בַּחוּץ,
חֵיב.

הַקֶּמֶץ, וְהַלְבוּנָה, וְהַקֹּטֶרֶת,
וּמִנְחַת כֹּהֲנִים, וּמִנְחַת כֹּהֵן הַמְּשִׁיחַ, וּמִנְחַת גֶּסְכִּין,
שֶׁהַקְרִיב מֵאֶחָד מֵהֶן כַּזֵּית בַּחוּץ,
חֵיב.

רַבִּי אֶלְעָזָר פּוֹטֵר,
עַד שִׁיקְרִיב אֶת כָּלוֹ.
וְכֻלָּם שֶׁהַקְרִיבֵן בַּפְּנִים וְשִׁיר זָהֵן כַּזֵּית,
וְהַקְרִיבֵן בַּחוּץ,
חֵיב.

וְכָלֵן שֶׁחֲסָרוּ כָּל שֶׁהֵן וְהַקְרִיבֵן בַּחוּץ,
פְּטוּר:

[En ce qui concerne]les animaux propres au sacrifice, [ainsi que les animaux]impropres dont la disqualification est survenue dans la sainteté,[c'est-à-dire au cours du service du Temple], et qui ont été sacrifiés hors de[la cour du Temple, il est]passible de la peine. Celui qui offre hors de[la cour]un morceau d'olives[composé]de[la chair d']une 'Ola et de ses parties sacrificielles est passible de la peine.[S'il y a]une offrande de farine[dont]on n'a pas retiré une poignée et qu'on l'a sacrifiée hors de[la cour du Temple, il est]exempt[de la peine, car tant que la poignée n'est pas retirée, elle n'est pas propre à être brûlée sur l'autel à l'intérieur du Temple. Mais si le Kohen]en a pris une poignée et l'a remise dans[le reste de l'offrande de farine]et qu'on a sacrifié[tout le mélange]hors[de la cour, il est]passible de la peine,[car une fois la poignée retirée, elle est propre à être brûlée sur l'autel à l'intérieur du Temple, et on est passible de la peine pour l'offrir à l'extérieur, même si elle est mélangée au reste. Quant à]la poignée[d'offrande végétale], à l'encens, à l'offrande végétale des Kohanim, à l'offrande végétale du[Kohen]joint et à l'offrande végétale[apportée avec les]libations[qui accompagnent les offrandes animales], si l'on a sacrifié[ne serait-ce que le volume d'une]olive de l'une de ces offrandes,[qui doit être sacrifiée sur l'autel], hors[du Temple, on



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



est]responsable,[car brûler le volume d'une olive de l'une de ces offrandes est considéré comme un brûlage correct]. Rabbi Eliézer l'exempte, à moins qu'il n'ait sacrifié la totalité de[l'une de ces offrandes hors du Temple]. Mais [Rabbi Eliézer]concède[que pour]l'une de ces offrandes, si l'on a sacrifié dans[la cour], mais qu'on en a laissé une partie, et[qu'on]a sacrifié cette[partie]hors de[la cour, on est]responsable. Et[pour]l'une de ces[offrandes]qui manque, si l'on la sacrifie hors de[la cour, on est]exempté.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions